

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 357 /C.A.C.

Astrida, le 16 février 1951.-

Objet:
Commandes C.A.C.Astrida.-



Cher Monsieur,

Conformément à mon télégramme n°35115/CAC du 15-2-1951, j'ai l'honneur de vous confirmer par la présente notre commande de 20 fûts d'essence à livrer au C.A.C. d'Astrida. Puis-je me permettre par la même occasion de vous rappeler que pour le transport de 2 poutrelles d'Astrida je vous ai marqué votre accord à ce transport qui ne s'est pas présenté au territoire. Je vous prie de bien vouloir d'effectuer ce transport lorsque votre camion viendra faire la livraison de la commande et équiper votre véhicule en conséquence.

Avec mes remerciements anticipés, veuillez agréer, cher Monsieur, mes salutations distinguées.

L'Administrateur de Territoire ff.,
J.KIRSCH,

A Monsieur PIRONT

à

USUMBURA.-